

Interesseveräin Gaasperech a.s.b.l.  
56, rue Richard Wagner  
L-2711 Luxembourg

Réf.: 32F/2008/46 CH  
prière de rFappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 20 janvier 2011

Madame,  
Monsieur,

Je me permets de revenir par la présente à mon courrier du 9 décembre 2010 relatif au projet de construction de la Ville en rapport avec la réalisation d'un foyer scolaire à l'adresse 60, rue de Gasperich,

pour vous informer que je viens de délivrer, en date du 19 janvier 2011, une autorisation de bâtir pour la construction dont question.

En application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, je tiens à vous informer qu'un recours en annulation contre ma décision peut être introduit devant le tribunal administratif dans un délai de 3 mois à partir de la présente notification, par requête signée d'un avocat inscrit à la liste I des tableaux dressés par les conseils des Ordres des avocats.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Bourgmestre,